

TABLEAU DES DIFFERENTS PROFILS D'ETUDIANT POUR L'INSCRIPTION À L'URCA

À SAVOIR POUR comprendre le tableau :

- **INE (=BEA)** se trouve sur le relevé de notes bac si vous l'avez obtenu en France à partir de 1995 ;
- Etudiants **sans** INE : bac étranger, bac français antérieur à 1995, pas de bac ;
- **Formation continue (= Formation professionnelle continue)** : apprenant salarié dont le coût de formation est pris en charge par l'employeur ou un OPCO (ANFH, Transition Pro, etc.), demandeur d'emploi ;
- **Formation initiale** : étudiant n'étant pas par définition en formation continue.

TABLEAU PROCEDURES INSCRIPTION IFMERM SELON PROFIL DE L'ÉTUDIANT

1 ^{ère} inscription à l'URCA					
SITUATION DE L'ÉTUDIANT	N° CVEC DEMANDÉ ?	Où s'inscrire ?	Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher	Pour ne pas payer de frais d'inscription	Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 5)
<i>Étudiant avec INE formation initiale</i>	OUI (le même n° que pour l'IFMERM)	Site en ligne, https://pre-inscriptions.univ-reims.fr	Régime inscription : « 1-Initiale » Statut : « 01-Étudiant »	Profil : « BI »	BAC, IDENT, CVEC, CERTIF, JAPD, PHOTO, BOURS, PAREN À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-primos
<i>Étudiant avec INE formation continue</i>	NON	Site en ligne, https://frt.univ-reims.fr/iaprimo-web/ident1.jsf	Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stagiaire Formation continue »	Profil : « BI »	BAC, IDENT, FC, CERTIF, JAPD, PHOTO À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-primos
<i>Étudiant sans INE formation initiale</i>	OUI (le même n° que pour l'IFMERM)	Dossier pdf à déposer en ligne – Dans l'onglet « UFR, Institut concerné », choisir : IFSI/IADE/IFMERM/IFMK-double inscription https://demat.univ-reims.fr/depot-IA/	Non concerné	Non concerné	BAC, IDENT, CVEC, CERTIF, JAPD, PHOTO, BOURS, PAREN À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-primos Une fois votre inscription confirmée par mail de la scolarité
<i>Étudiant sans INE formation continue</i>	NON	Dossier pdf à déposer en ligne – Dans l'onglet « UFR, Institut concerné », choisir : IFSI/IADE/IFMERM/IFMK-double inscription https://demat.univ-reims.fr/depot-IA/	Non concerné	Non concerné	BAC, IDENT, FC, CERTIF, JAPD, PHOTO À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-primos Une fois votre inscription confirmée par mail de la scolarité

1^{ère} inscription à l'IFMERM MAIS déjà inscrit à l'URCA durant votre scolarité

SITUATION DE L'ÉTUDIANT	N° CVEC DEMANDÉ ?	Où s'inscrire ?	Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher	Pour ne pas payer de frais d'inscription	Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 5)
<i>Étudiant avec INE formation initiale</i>	OUI (le même n° que pour l'IFMERM)	Contactez paramedical@univ-reims.fr	Régime inscription : « 1-Initiale » Statut : « 01-Étudiant »	Profil : « BI »	BAC, IDENT, CVEC, CERTIF, JAPD, PHOTO, BOURS, PAREN À déposer sur : https://fvt.univ-reims.fr/pjw-primos
<i>Étudiant avec INE formation continue</i>	NON	Contactez paramedical@univ-reims.fr	Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stagiaire Formation continue »	Profil : « BI »	BAC, IDENT, FC, CERTIF, JAPD, PHOTO À déposer sur : https://fvt.univ-reims.fr/pjw-primos

Réinscription : 2^e ou 3^e année à l'IFMERM

SITUATION DE L'ÉTUDIANT	N° CVEC DEMANDÉ ?	Où s'inscrire ?	Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher	Pour ne pas payer de frais d'inscription	Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 5)
<i>Étudiant avec INE formation initiale</i>	OUI (le même n° que pour l'IFMERM)	Bureau virtuel : dans Scolarité/mon dossier/réinscription en licence URCA bureau virtuel	Régime inscription : « 1-Initiale » Statut : « 01-Étudiant »	Profil : « BI »	CVEC, CERTIF, BOURS À déposer sur : https://fvt.univ-reims.fr/pjw-web
<i>Étudiant avec INE formation continue</i>	NON	Bureau virtuel : dans Scolarité/mon dossier/réinscription en licence URCA bureau virtuel	Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stagiaire Formation continue »	Profil : « BI »	FC, CERTIF À déposer sur : https://fvt.univ-reims.fr/pjw-web

Redoublant, Réinscription après césure (= interruption)

SITUATION DE L'ÉTUDIANT	N° CVEC DEMANDÉ ?	Où s'inscrire ?	Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher	Pour ne pas payer de frais d'inscription	Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 5)
<i>Étudiant avec INE formation initiale</i>	OUI (le même n° que pour l'IFMERM)	Contactez paramedical@univ-reims.fr pour que nous vous donnons accès à l'inscription via votre bureau virtuel	Régime inscription : « 1-Initiale » Statut : « 01-Étudiant »	Profil : « BI »	CVEC, CERTIF, BOURS À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-primos
<i>Étudiant avec INE formation continue</i>	NON	Contactez paramedical@univ-reims.fr pour que nous vous donnons accès à l'inscription via votre bureau virtuel	Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stagiaire Formation continue »	Profil : « BI »	FC, CERTIF À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-primos Une fois votre inscription confirmée par mail de la scolarité

Étudiant HORS région

SITUATION DE L'ÉTUDIANT	N° CVEC DEMANDÉ ?	Où s'inscrire ?	Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher	Pour ne pas payer de frais d'inscription	Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 5)
<i>Étudiant avec INE formation initiale Et formation continue</i>	OUI pour formation initiale (le même n° que pour l'IFMERM)	Site en ligne, https://pre-inscriptions.univ-reims.fr	Régime inscription : « 1-Initiale » Statut : « 01-Étudiant » ET Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stagiaire Formation continue »	Profil : « BI »	BAC, IDENT, CVEC ou FC, CERTIF, JAPD, PHOTO, BOURS, PAREN, TRANS À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-primos
<i>Étudiant sans INE formation initiale Et formation continue</i>	OUI pour formation initiale (le même n° que pour l'IFMERM)	Dossier pdf à déposer en ligne – Dans l'onglet « UFR, Institut concerné », choisir : IFSI/IADE/IFMERM/IFMK-double inscription https://demat.univ-reims.fr/depot-IA/	Régime inscription : « 1-Initiale » Statut : « 01-Étudiant » ET Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stagiaire Formation continue »	Profil : « BI »	BAC, IDENT, CVEC ou FC, CERTIF, JAPD, PHOTO, TRANS À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-primos Une fois votre inscription confirmée par mail de la scolarité

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SELON LE PROFIL DE L'ÉTUDIANT

IDENT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pièce d'identité : carte d'identité recto/verso (<u>dans un document .pdf ou .jpg unique</u>) ou passeport ou titre de séjour.
BAC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relevé de notes du baccalauréat ou diplôme/titre obtenu donnant accès au niveau d'études demandé (<u>diplôme d'aide soignant-e, DAEU</u>) Attention : fournir la traduction en français pour les baccalauréats et diplômes étrangers.
JAPD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD). Si l'étudiant n'a pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de son domicile. Sont concernés tous les étudiants français ainsi que les étudiantes nées à partir de 1984. Attention : si l'étudiant ne fournit pas l'un des justificatifs, il ne pourra pas obtenir la délivrance de son grade.
PHOTO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une photo d'identité au format .jpg (sinon votre carte d'étudiant ne pourra pas être éditée). Attention : les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a moins de 6 mois) et ressemblantes. Elles doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.
CERTIF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat de scolarité délivré par la scolarité de l'IFMERM.
CVEC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les étudiants en formation initiale : attestation d'acquiescement de la CVEC (c'est la même que celle demandée lors de votre inscription à l'IFSI). Elle sera acquittée auprès des CROUS. Elle est obligatoire pour s'inscrire à l'URCA. Les étudiants qui sont exonérés du paiement de la CVEC (boursiers, réfugiés ou demandeurs d'asile, étudiants inscrits en mobilité) doivent cependant obtenir une attestation CVEC (un numéro est dans ce cas généré gratuitement sur le site de la CVEC). En cas de difficultés, remplissez le formulaire d'assistance : https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new
FC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les stagiaires de la formation continue : l'attestation de prise en charge de la formation par l'employeur ou Pôle Emploi (notification d'inscription à un stage).
BOURS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les étudiants boursiers : l'attribution définitive de bourses.
PAREN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les étudiants mineurs : une autorisation parentale : pièces-justificatives/attestation mineur Attention : L'autorisation doit nous être remise dans un document unique (.pdf ou .jpg) comprenant l'autorisation parentale + la carte d'identité du représentant et légal + le livret de famille.
TRANS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les étudiants venant d'une autre université : l'attestation de demande de transfert : https://demat.univ-reims.fr/demat-devu/